



VILLE DE  
GRANDE-SYNTHE

## Service Vie Associative et Relations Extérieures

### Service des Sports

# Demande de subvention

## Consignes à respecter

Vous allez remplir votre demande de subvention pour l'année 2010 : veuillez respecter ces quelques consignes :

- 1) Tous les documents du dossier doivent être correctement complétés et rendus avec le dossier.
- 2) le budget prévisionnel pour l'année 2010 (ou pour la saison 2010-2011) doit être scrupuleusement rempli et être impérativement équilibré en dépenses et en recettes
- 3) le compte de résultat de l'exercice 2009 (ou pour la saison 2008-2009) devra nous être adressé au plus tard le 31 janvier 2010 (si votre exercice n'est pas clos à cette date, il conviendra de nous le faire savoir ). Nous attirons toutefois votre attention sur le fait que, sans le compte de résultat, la ville ne peut pas vous verser la subvention.
- 4) Comme chaque année maintenant, il vous est demandé de remplir une fiche projet pour chaque projet pour lequel vous demandez une subvention à la ville. Attention à ne pas inscrire en projet une simple dépense qui relève du fonctionnement de votre association (exemple : une simple location de véhicule c'est du fonctionnement, par contre, une location de véhicule s'inscrivant dans le budget d'une action relative à une sortie pédagogique dans un musée, c'est un projet. N'hésitez donc pas à demander conseil au service Vie Associative ou aux Sports).

Chaque fiche projet doit être scrupuleusement remplie, aussi bien dans la description de l'action que pour la partie budget prévisionnel de l'action ( nous vous précisons que les fiches projet incomplètes ne pourront pas être traitées par notre service dans les délais, ce qui pourrait entraîner, pour votre association, des retards dans le versement des subventions).

- 5) Pour les associations OGS uniquement :  
Veuillez à joindre impérativement au bilan financier (actif/passif) de la saison 2008/2009 le tableau d'état des immobilisations.